Nations Unies S/PV.6260

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6260e séance

Vendredi 15 janvier 2010, à 10 heures
New York

Président :	M. Zhang Yesui	(Chine)
Membres :	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	Mme Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/17)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-21023 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/17)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Népal une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Acharya (Népal) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^me^ Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies au Népal.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^me^ Landgren à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/17, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/25, qui contient une lettre datée du 14 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M^me^ Karin Landgren. Je lui donne maintenant la parole.

M^me^ Landgren (*parle en anglais*) : Je voudrais dire d'emblée, au nom de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) que nous sommes de tout cœur avec le peuple de Haïti et avec nos collègues de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et leur famille en cette heure de tristesse et d'incertitude.

Trois années se sont écoulées depuis que le Conseil a autorisé le déploiement de la MINUNEP, à la demande de ce qui était alors l'Alliance des sept partis et Parti communiste népalais (maoïste) (PCN-M). Les tâches de la Mission relatives aux élections ont été achevées avec quelque retard en avril 2008. L'appui continu de la MINUNEP au processus de paix, notamment par le biais du contrôle de la gestion des armes et des armées et de la présidence du Comité conjoint de coordination de la surveillance, n'est pas encore achevé.

Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2010/17) est le reflet d'une époque agitée, au cours de laquelle les partis ont mené des actions et fait des déclarations controversées. Il avertit du grave danger qu'une période prolongée de polarisation et d'affrontements croissants fait peser sur le processus de paix. Comme j'en ai fait rapport le 6 novembre (voir S/PV.6214), la fragilité du processus de paix et les craintes qu'il puisse être torpillé sont encore bien réelles. Mais, ces dernières semaines, les dirigeants des principaux partis ont fait montre d'une volonté renouvelée d'aborder d'urgence les questions de fond touchant à la paix. L'échéance du 28 mai pour la promulgation de la nouvelle Constitution du Népal, et la nécessité de créer les conditions qui permettront à la MINUNEP d'achever son rôle en bon ordre, ont généré un débat et une réflexion animés au sein des partis et entre eux. Bien que les choses aient traîné en longueur, les mesures récentes prises par le Gouvernement et les partis, si elles sont suivies d'effet, pourraient annoncer des actions constructives pour la prochaine étape de la transition démocratique du Népal.

Depuis la mi-décembre, les activités ont redémarré sur plusieurs fronts. Le Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (PCUN-M) a cessé de faire obstruction aux travaux du Parlement; le mécanisme politique de haut niveau, qui avait fait l'objet de longues discussions, a été mis en place; la première

démobilisation du personnel de l'armée maoïste disqualifié a eu lieu dans le cadre du plan d'action nouvellement convenu; et le Comité spécial examine actuellement un calendrier pour l'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste. Ces faits nouveaux pourraient renforcer l'établissement d'un consensus qui permettrait d'aller de l'avant.

Le 23 décembre, le PCUN-M a levé son blocus du Parlement, apparemment sans poser les conditions préalables qui étaient débattues depuis le mois d'août, annonçant qu'il prenait cette mesure dans l'intérêt du processus de paix et afin d'éviter que les relations avec les autres partis ne continuent à se détériorer. Je n'ai cessé de demander aux dirigeants maoïstes de permettre au Parlement de fonctionner, de respecter les voies institutionnelles et démocratiques et de faire confiance à leur bon fonctionnement.

La semaine dernière, le 8 janvier, les dirigeants des trois principaux partis ont annoncé la création d'un mécanisme politique de haut niveau chargé de régler les questions en suspens du processus de paix, notamment l'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste, ainsi que les questions constitutionnelles. Les membres initiaux en sont le Président, M. Girija Prasad Koirala, Président du parti du Congrès népalais et ancien Premier Ministre; M. Jhala Nath Khanal, Président du Parti communiste népalais (marxiste-léniniste unifié); et M. Pushpa Kamal Dahal « Prachanda », Président du PCUN-M, le Premier Ministre, M. Madhav Kumar Nepal, étant un membre invité. La MINUNEP fait valoir depuis longtemps la nécessité de mettre en place un cadre effectif qui permette de faire progresser le processus de paix.

Troisième fait nouveau positif longtemps attendu : la démobilisation de 4 008 membres du personnel disqualifié en 2007 alors qu'ils étaient mineurs et avaient été recrutés sur le tard a commencé la semaine dernière. Comme le Conseil s'en souviendra, près de 3 000 membres de ce groupe ont été disqualifiés parce qu'ils avaient moins de 18 ans au moment de la signature du cessez-le-feu, en mai 2006. Après une série de discussions difficiles, un accord a été conclu le 16 décembre sur un plan d'action en vue de démobiliser les mineurs, signé par le Gouvernement, le PCUN-M et l'équipe de pays des Nations Unies, et en présence du Ministre de la paix et de la reconstruction, M. Rakam Chemjong; du Président Prachanda; de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M^me^ Radhika Coomaraswamy; et de moi-même.

L'accord sur la démobilisation du personnel disqualifié a été une mesure importante qui a été prise après une longue période d'inaction sur le règlement de la question du personnel se trouvant dans les cantonnements. Il semble que de nombreux membres du personnel disqualifié aient déjà quitté les cantonnements. La première démobilisation a eu lieu dans le cantonnement principal numéro 2, Sindhuli, le 7 janvier. Sur les 372 personnes disqualifiées initialement inscrites dans ce cantonnement, 201 ont reçu de nouvelles cartes d'identité civiles, un sac de vêtements civils, une allocation de transition de 10 000 roupies offerte par l'ONU et 12 000 roupies offertes par le PCUN-M, et elles ont été transportées en car jusqu'à six destinations principales.

À la première cérémonie de démobilisation, le commandant de l'armée maoïste, Nanda Kishore Pun « Pasang », a encouragé ceux qui allaient partir à entreprendre de nouvelles activités. Le processus s'est déroulé sans heurt et dans une atmosphère de liesse. La date finale prévue est le 8 février, et une équipe des Nations Unies, appelée ici Mécanisme de surveillance, suivra pendant six mois les personnes disqualifiées du fait qu'elles étaient mineures. L'UNICEF dirigera le Mécanisme de surveillance avec la participation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Des directives opérationnelles de surveillance sont en cours d'élaboration.

Le Ministère de la paix et de la reconstruction assurera un appui éducatif et professionnel au personnel disqualifié à titre individuel, avec l'aide de l'ONU, qui a œuvré avec diligence à la mise au point de ces formules de formation professionnelle et d'enseignement. Je voudrais rendre hommage à la coopération exemplaire qui s'est mise en place entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. Je voudrais également reconnaître l'importance de la visite effectuée par la Représentante spéciale, M^me^ Coomaraswamy, et par son personnel à un moment critique des débats qui ont mené à la signature du plan d'action.

Enfin, le Comité spécial établi pour assurer la supervision, l'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste a repris ses réunions et envisage d'adopter un calendrier à la fin duquel l'avenir des quelque 19 000 anciens combattants devrait être réglé. Le Comité spécial a connu des

retards considérables sous des gouvernements successifs. Nous encourageons les partis à s'entendre rapidement sur les détails des modalités d'intégration dans les forces de sécurité, et de réadaptation. C'est là un élément critique du processus de paix, non seulement dans l'optique de l'achèvement, par la MINUNEP, de ses travaux de contrôle des armements, mais surtout pour la stabilité future du Népal. La vie de près de 20 000 hommes et femmes qui ont une expérience militaire acquise dans la lutte pour une cause politique dépend de cet exercice d'intégration et de réadaptation. La bonne intégration d'un nombre convenu dans les forces de sécurité et la réinsertion d'autres dans la société, avec la possibilité de mener une vie productive et constructive à l'avenir, doivent être planifiées et mises en œuvre avec soin et exigent la mise en place d'un environnement politique favorable. La MINUNEP et le système des Nations Unies dans son ensemble sont toujours disposés à fournir le soutien nécessaire à cet égard.

La MINUNEP a déployé des efforts actifs pour encourager le Gouvernement et les parties à prendre les mesures qui permettraient à la MINUNEP d'achever sa mission et de se retirer du pays dans de bonnes conditions. Un calendrier assorti de repères convenus par tous les principaux acteurs du processus de paix est absolument essentiel à cette fin.

Le Gouvernement souhaite que l'intégration et la réadaptation de l'armée maoïste soient achevées avant la promulgation de la nouvelle Constitution. La Constitution intérimaire ne se prononce pas directement sur l'ordre dans lequel ces deux processus doivent se placer et n'établit aucun lien entre eux. Cependant, les rédacteurs sont partis du principe que l'intégration et la réadaptation pouvaient se faire dans une période de six mois, alors que la rédaction de la Constitution était supposée prendre deux ans et s'achever avant le 28 mai 2010.

La question de savoir s'il faudrait proroger le mandat de l'Assemblée constituante et s'il faudrait plus de temps pour achever la rédaction de la Constitution a fait l'objet de nombreux débats. Les avis divergent sur ce point et sur la situation juridique qui régnerait si, d'ici au 28 mai, le mandat de l'Assemblée constituante n'est pas prorogé et la Constitution n'est pas promulguée. Il est important de veiller à ce que des mesures soient prises en temps opportun afin d'éviter de créer un vide constitutionnel.

L'incertitude quant à la situation qui régnera après le 28 mai est une raison supplémentaire pour que les partis agissent rapidement en ce qui concerne l'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste, la conclusion du processus de rédaction de la Constitution et la tenue de nouvelles élections prévue par la suite. Même si nous avons été encouragés par l'évolution récente de la situation, il est impératif de poursuivre les efforts et de régler les principales questions en suspens relatives au processus de paix. Tant que cela ne sera pas fait, l'aboutissement du processus de paix restera incertain.

Le mécanisme politique de haut niveau fait face à divers défis, y compris l'opposition au sein de certains des partis politiques, et tandis que le plan d'action proposé pour l'intégration et la réadaptation semble exiger encore des négociations importantes.

Il y a eu d'autres signes d'instabilité continue au Népal, notamment les affrontements violents et mortels survenus le 6 décembre dans le district de Kailali, situé à l'extrême ouest du pays, et plus récemment entre les jeunesses affiliées aux partis politiques dans plusieurs parties du pays, ainsi que les affrontements graves qui ont eu lieu à Katmandou le 20 décembre. Dans le district de Bara, des membres du Terai Mukti Morcha auraient abattu trois membres du PCUN-M le 6 janvier, et infligé des blessures graves à deux autres.

Il est toujours question de procéder à de nouveaux recrutements dans l'armée népalaise, ce qui, de l'avis de la MINUNEP, constitue une violation des accords conclus antérieurement. Le Gouvernement a récemment annoncé son intention de revoir la structure du secteur de la sécurité, mais l'approche qui sera adoptée concernant les effectifs idéaux de l'armée et sa démocratisation n'est pas encore claire.

Les Maoïstes, après avoir rendu les terres qu'ils avaient saisies pendant le conflit dans de nombreuses parties du pays, ont à nouveau et de manière concertée saisi des terres dans la région du Tarai située au sud, ainsi que des récoltes, surtout dans les districts de l'ouest et de l'extrême ouest. S'il est vrai que, dans l'ensemble, la déclaration de provinces autonomes faites le mois dernier par les Maoïstes était pacifique, elle a été considérée comme une provocation, vu qu'il appartient à l'Assemblée constituante de déterminer la nouvelle structure fédérale du Népal. Plusieurs organisations fondées sur l'ethnie, dont certaines sont des organisations militantes, sont prêtes à faire campagne en faveur de leurs agendas politiques

respectifs, y compris la création d'états fondés sur l'appartenance ethnique.

Dans le climat actuel de pression politique et d'impunité pour les crimes et les violations des droits de l'homme, il est devenu extrêmement difficile pour la société civile et les médias de dénoncer librement les abus. Le début et la fin de l'année passée ont été marqués par des attaques violentes contre deux femmes journalistes : Uma Singh, tuée le 11 janvier 2009 à Janakpur, et Tika Bista, qui a survécu à l'attaque lancée contre elle à Rolpa le 8 décembre.

Les graves affrontements et provocations survenus vers la fin de 2009 ont conduit beaucoup de personnes à attirer l'attention de la MINUNEP sur ce qu'elles ont qualifié de violations de l'Accord de paix global. Ces allégations mettent en relief l'absence d'un mécanisme de contrôle national crédible et indépendant chargé de déterminer si l'Accord de paix global est mis en œuvre comme prévu. Comme le Conseil le sait, les fonctions de contrôle de la MINUNEP ne portent que sur les violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées, et non sur l'Accord de paix global dans son ensemble.

Des allégations répétées de violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées ont été également faites. Il s'agit de règles que les parties elles-mêmes ont convenu d'imposer à l'armée népalaise et à l'armée maoïste. Pour mémoire, les parties ont conclu trois accords relatifs aux armes qui ne sont pas entreposées dans les conteneurs des dépôts d'armes : l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées, qui prévoit le stockage d'une grande partie des armes de l'armée maoïste et d'un nombre égal d'armes de l'armée népalaise, et l'utilisation de 30 armes pour assurer la sécurité du périmètre de chaque cantonnement principal et de 15 armes pour chaque site satellite; l'accord sur la sécurité des dirigeants maoïstes, signé à la fin de juin 2007 et qui prévoyait le port de 42 armes de différent calibre par des agents de sécurité désignés; et, finalement, un accord informel, auquel il est fait largement référence dans les documents du Comité conjoint de coordination de la surveillance, qui autorise à porter une arme les commandants de division maoïstes, les commandants adjoints de division et les commandants de brigade qui commandent des troupes. Les parties ont respecté, dans une grande mesure, les accords sur les armes et les armées. Cependant, ils sont de plus en plus mis à l'épreuve, ce qui est une raison de plus de s'empresser d'achever la mise en œuvre des mesures politiques prévues dans le processus de paix.

Récemment, les parties ont fait davantage d'efforts pour chercher un terrain d'entente, ce qui a fait naître un optimisme prudent quant à la possibilité de réaliser des progrès dans le processus de paix. Cependant, certaines positions politiques de la droite ou de la gauche militent contre les avantages d'un règlement pacifique et du respect des accords initiaux. Certains disent qu'un nouvel affrontement est inévitable. Les craintes n'ont pas complètement disparu que les Maoïstes sont revenus sur leur adhésion aux principes démocratiques consacrés dans les accords de paix et que le Gouvernement n'est pas sincère s'agissant de mettre en œuvre des réformes essentielles. Certains acteurs campent inflexiblement sur leurs positions. Les débats publics sont toujours empreints de menaces, de sarcasmes et de provocations. Les parties sont promptes à se jeter mutuellement la pierre pour l'échec du processus de paix.

Il faut encourager les parties à exploiter au maximum le nouvel espace pour un dialogue constructif, qui a été l'un des points forts du processus de paix au Népal. Le Gouvernement a demandé que le mandat de la MINUNEP soit prorogé de trois mois et trois semaines. Cette demande est liée à un calendrier ambitieux pour l'intégration et la réadaptation du personnel cantonné de l'armée maoïste, qui permettrait à la MINUNEP de se retirer du pays, une fois sa mission accomplie. Nous nous félicitons de cette évolution de la situation. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la MINUNEP conformément à cette demande, nous espérons sincèrement que cet engagement renouvelé donnera lieu à des résultats tangibles et que, désormais, les conditions permettant à la MINUNEP d'accomplir sa mission dans les délais prévues seront mises en place.

La MINUNEP a continué de collaborer avec les principaux acteurs politiques pour contribuer à l'instauration de la confiance dans le processus de paix et pour s'acquitter de ses tâches spécifiques de contrôle. Il faut poursuivre les efforts actuels en vue de faire des progrès de façon pacifique et constructive et encourager les principaux acteurs politiques à continuer à faire preuve d'unité, d'aptitude à diriger et de précision, comme ils l'ont fait ces dernières semaines.

Au nom de la MINUNEP, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya qui, dans ses fonctions précédentes de Secrétaire aux affaires étrangères du Népal, a collaboré étroitement avec mon prédécesseur, Ian Martin, et moi-même. Avec mes collègues du Département des affaires politiques, je me réjouis à la perspective de continuer à collaborer avec lui dans ce même esprit chaleureux et de communication harmonieuse que nous avons connu.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^me^ Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Je saisis également cette occasion pour vous exprimer ma gratitude pour cette occasion que vous me donnez de prendre la parole devant le Conseil pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions ici.

Par une note officielle datée du 9 janvier 2010, j'ai informé le Secrétaire général de la décision du Gouvernement népalais de demander la prorogation du mandat actuel et la poursuite des travaux connexes de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) jusqu'au 15 mai 2010. En demandant la prorogation du mandat de la MINUNEP jusqu'à cette date, le Gouvernement a pris dûment compte de la situation actuelle de transition dans laquelle se trouve le pays et a reconnu le rôle important que la MINUNEP a joué jusqu'à présent dans le cadre de son mandat, en appuyant et en facilitant notre processus de paix engagé à l'échelle nationale.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général sur la MINUNEP (S/2010/17), qui met en relief l'évaluation faite par la MINUNEP de la situation au Népal ces six derniers mois. Je voudrais remercier M^me^ Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général au Népal et Chef de la MINUNEP – comme elle l'a dit, nous travaillions ensemble au Népal – pour sa déclaration sur les faits nouveaux survenus au Népal.

Dans le contexte de l'évolution régulière de la situation, je voudrais informer le Conseil des derniers événements qui ont eu lieu dans le pays et donner notre point de vue sur le déroulement global du processus de paix.

Le Conseil sait qu'après un conflit de 10 ans, nous nous employons à parvenir à la paix et la stabilité durables au moyen d'un processus de paix engagé à l'échelle nationale, avec un vaste appui et une large coopération de la part de la communauté internationale. Depuis juin 2006, nous avons considérablement avancé, il me semble, avec beaucoup de hauts et de bas, ce qui est tout à fait normal dans un processus de paix complexe. Nous savons aussi que nous avons encore du chemin à parcourir. Toutefois, nous avons réalisé de considérables progrès en termes de transformation politique. Nous sommes tout aussi déterminés à l'institutionnaliser et à réaliser la transformation sociale et économique et la restructuration de l'État. Notre programme reste donc celui d'un Népal entreprenant, inclusif et démocratique, instaurant la paix et la prospérité sur son territoire et la stabilité et le progrès dans l'ensemble de la région.

Dans nos efforts pour atteindre ces objectifs, la bonne volonté, l'appui et la coopération au niveau international ont joué un rôle important. Nous remercions l'ONU de son appui et de ses encouragements sans faille, ainsi que la MINUNEP de sa contribution dans les domaines devant être examinés dans le cadre du processus de paix.

Nous considérons que la rédaction à temps d'une Constitution est essentielle pour accélérer le processus de paix pendant cette période de transition, nous permettant ainsi de mener à son terme le processus de paix au Népal. J'ai le plaisir d'informer les membres du Conseil que, très récemment, toutes les parties se sont de nouveau engagées à rédiger dans les temps une Constitution, soit d'ici à mai 2010. Une vaste majorité des comités thématiques de l'Assemblée constituante ont déjà délibéré sur les questions les concernant et ont soumis des propositions aux organes respectifs de l'Assemblée constituante. La nouvelle Constitution est censée marquer l'avènement d'un nouveau Népal, plus inclusif, fédéral et démocratique, ce qui garantira la paix durable, la primauté du droit, et le respect des droits de l'homme et des normes et principes fondamentaux de la gouvernance démocratique.

De même, dans le but de réduire les divergences politiques entre les principaux partis politiques sur les problèmes clefs du pays et de conduire le pays vers une conclusion logique du processus de paix, un mécanisme de consultation politique de haut niveau a aussi été créé récemment sous l'égide de l'ancien Premier Ministre, M. Girija Prasad Koirala.

Nous sommes à présent parvenus à une phase où nous devons traiter les questions importantes et fondamentales, notamment l'avenir des combattants. Tous les partis politiques sont déterminés à régler cette question dès que possible et, en conséquence, le Comité spécial et le Comité technique travaillent d'arrache-pied sur la question de l'intégration et de la réadaptation des combattants maoïstes. Ces comités seront guidés par les principes stipulés dans la constitution provisoire, l'Accord de paix global, l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées et l'accord des partis politiques du 25 juin 2008. Le processus d'intégration et de réadaptation devrait être achevé avant la promulgation de la nouvelle Constitution.

Un fait important survenu récemment est la libération des mineurs disqualifiés vivant dans les cantonnements, qui a débuté sérieusement selon le plan d'action signé le 16 décembre 2009. Nous prévoyons que le processus de libération s'achèvera avant la mi-février. En outre, un comité d'action antimines travaille assidument dans le but d'éliminer complètement les mines, dès que possible selon son calendrier, ce qui aura un impact salutaire sur la protection des vies et des membres de tous, notamment des femmes et des enfants.

De même, le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives importantes. Un projet de loi sur la création de la commission d'enquête sur les disparitions a déjà été soumis au Parlement, après avoir été approuvé par le Cabinet. Des efforts sont en cours pour la mise au point définitive d'un projet de loi visant à la création d'une Commission Vérité et réconciliation. Je souligne que des consultations approfondies ont eu lieu avec toutes les parties prenantes pour l'élaboration de ces textes de loi, dans le but de les rendre conformes aux normes internationales et aux aspirations nationales.

L'attachement du Népal aux droits de l'homme est intact. Nous sommes parties à plus de 16 instruments internationaux importants des droits de l'homme, dont le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, pour l'abolition de la peine de mort. Nous avons pleinement conscience que la protection et la promotion de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales renforcent la pérennité de la paix et du progrès. Le Gouvernement est résolu à veiller à ce que l'impunité n'ait plus cours dans le pays, au moyen de l'application efficace du droit et d'importantes réformes institutionnelles.

Le Gouvernement appuie les activités de la Commission nationale des droits de l'homme, un organe constitutionnel chargé d'enquêter et d'émettre des suggestions sur des cas de violations des droits de l'homme. Le pouvoir judiciaire indépendant est une institution importante dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En outre, une société civile et des médias dynamiques ont joué un rôle important pour sensibiliser le public sur les droits de l'homme et leur protection, en dépit des quelques cas de violations des droits de l'homme qui ont été enregistrés.

Pour terminer, je voudrais de nouveau souligner que nous sortons d'un conflit armé qui a duré 10 ans. La transition n'est pas toujours facile ou harmonieuse, et ne suit pas toujours une ligne droite. Cependant, si nous adoptons une perspective à long terme, nous pouvons constater que le Népal a réalisé des progrès considérables au fil des ans. Une vision compartimentée du processus de paix ne saurait rendre l'essence même de notre véritable détermination à mener le processus de paix à son terme logique. Plus que tout autre, le peuple népalais attend avec une vive impatience la période d'après transition. C'est pourquoi, en regardant les faits successivement survenus dans le pays depuis la mise en place du processus de paix en juin 2006, nous avons des raisons d'être optimistes sur son orientation générale.

Pour réaliser notre objectif d'un nouveau Népal pacifique, stable, démocratique et prospère, nous avons plus que jamais besoin de davantage d'appui, de compréhension et d'encouragement de la part de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que nous attendons avec intérêt la prorogation du mandat de la MINUNEP jusqu'au 15 mai 2010, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches dans les délais impartis.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.